

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 1692-27-2025**

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 22 décembre 2025, le conseil a adopté le *Règlement 1692-27-2025 modifiant le règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 6 janvier 2026.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Consulter le règlement 1692-27-2025

